



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX
Tél : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94
E.Mail : udfo91@gmail.com - Site : www.udfo91.fr

NEIGE et VERGLAS

l'Union Départementale interpelle

Mme la Préfète dans un premier temps

L'Union Départementale n'est pas restée les deux pieds dans le même après-ski.

Devant, la situation météorologique bloquant le département à plusieurs niveaux, l'Union Départementale, avec le correspondant de la Fédération de l'enseignement FO 91, a écrit à Mme la Préfète pour réclamer plus de cohérence quant aux arrêtés.

Maintien des ouvertures des établissements scolaires, mais suppression des transports scolaires... et plus largement c'est tous les transports en commun routiers qui se sont vus interdire de circuler. Sans oublier les conseils de rester chez soi pour ne pas prendre la route avec un véhicule personnel ou alors prendre les transports ferroviaires (RER B, C, D) qui dysfonctionnaient, plus que d'habitude, du fait des intempéries.

Cette situation n'est pas nouvelle, à chaque fois que les essonniens subissent ce type de phénomènes climatiques, c'est la panique (2010 et 2013 pour les derniers).

Si on peut se féliciter de la mobilisation des services publics à la hauteur des moyens qui leur restent, qu'en est-il de la situation des salariés ne pouvant se rendre sur leur lieu de travail ? Doivent-ils courir le risque de braver les interdictions et conseils de sécurité pour éviter pertes de salaire ou sanctions disciplinaires ?

Le cas de force majeure peut-il être évoqué ?

Les autorités prendront-elles des mesures qui permettront d'éviter tous les conflits qui ne manqueront pas d'apparaître ?

Sans nul doute, nous aurons à revivre cela et peut-être dans des conditions encore plus catastrophiques. La réduction des ressources des communes, l'explosion des services départementaux tels que la DDE, l'annonce de fermeture d'hôpitaux, le plan de départs volontaires avec l'objectif de diminuer de 120 000 le nombre de fonctionnaires, etc... ont pour principal objectif de privatiser ou d'abandonner des missions publiques. Combien coûteraient des interventions d'entreprises privées pour faire face à ce type de situation ? C'est la porte ouverte à la spéculation sur des services essentiels à la population !

Ce cocktail explosif doit faire prendre conscience des besoins de services publics républicains, au plus près de chacun, basés sur l'égalité de traitement.

Ce constat ne peut que renforcer l'appel des fonctionnaires à la grève le 22 mars pour défendre leurs statuts, seuls garants de l'existence de notre service public.

Evry, le 12 février 2018